



## Création d'une micro entreprise

Par **KSYF\_old**, le **04/07/2007** à **16:09**

Bonjour Je suis Yveline

Je suis fonctionnaire et souhaite savoir dans quelle mesure je peux créer une micro entreprise par le biais d'internet.

Quelles sont les démarches à suivre?

Merci

Par **Jurigaby**, le **04/07/2007** à **16:27**

Bonjour.

Le statut général des fonctionnaires est régi par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Son article 25 pose le principe que « les fonctionnaires consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leurs sont confiées. Ils ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit ».

En conséquence, vous ne pouvez pas à mon sens cumuler ces deux activités.

Par **KSYF\_old**, le **04/07/2007** à **17:50**

Bonjour,

Le fait de créer un site internet à but lucratif est-il considéré comme une entreprise

Faut-il posséder déjà une entreprise pour créer un site à but lucratif?

Par **hanan**, le **05/07/2007** à **12:45**

bonjour,

en ce sens même qu'il est lucratif et que vous dégagerez des bénéfices, oui c'est une entreprise... certes c'est une entreprise e-commerce, mais c'est une entreprise quand même